



ᐅᑦᑕᑦᑎᑦᑕ ᐅᑦᑕᑦᑎᑦᑕ  
Building *Nunavut* Together  
*Nunavut* liuqatigiingniq  
Bâtir le *Nunavut* ensemble

## POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

**Poste :** Infirmière ou infirmier auxiliaire autorisé(e)

**Ministère :** Santé

**Localité :** Arviat

**Numéro de référence :** 10-03-300-176AH

**Type d'emploi :** Poste à durée indéterminée

**Salaire :** 78 761 \$ - 89 408 \$ par année; 37,5 heures/semaine

**Indemnité de vie dans le Nord :** 22 178 \$ par année

**Statut syndical :** Syndicat des employé-e-s du Nunavut

**Logement :** Un logement subventionné pour le personnel est offert pour ce poste.

**Date de clôture :** Ouvert jusqu'à ce que le poste soit comblé

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Veillez noter que l'embauche est conditionnelle à la vaccination contre la COVID-19. De plus, une preuve de vaccination contre la COVID-19 est nécessaire pour monter à bord d'un avion ou d'un train. Votre dossier de candidature doit inclure une preuve de vaccination contre la COVID-19.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

L'infirmière ou infirmier auxiliaire autorisé(e) (IAA) fait partie de l'équipe multidisciplinaire qui travaille en partenariat avec des infirmières ou infirmiers autorisé(e)s, des médecins, des professionnels de la santé et d'autres membres de l'équipe afin de fournir des soins de santé, dans divers milieux de pratique, aux clients présentant des problèmes de santé avérés ou potentiels.

L'IAA planifie et effectue des interventions auprès de la clientèle et évalue les résultats en fonction des normes d'exercice de la profession adoptées par le gouvernement du Nunavut dans l'esprit d'assurer le rétablissement des clients et le maintien de leur santé. De plus, l'IAA observe, évalue, surveille et documente toutes les constatations et les soins fournis en fonction des normes et des lignes directrices du gouvernement du Nunavut relatives à la documentation.

L'IAA est membre d'une équipe multidisciplinaire qui fournit des soins infirmiers directs, ainsi que des services de promotion de la santé et de prévention à la clientèle. L'infirmière ou l'infirmier auxiliaire autorisé(e) assure la qualité des soins infirmiers prodigués dans le cadre de sa pratique, et ce, tels que l'organisme de réglementation professionnel et le gouvernement du Nunavut la définit. Un certificat valide en réanimation de base et son renouvellement annuel sont requis.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquière **habituellement** au moyen d'un diplôme de soins infirmiers auxiliaires d'un établissement de formation pratique en sciences infirmières reconnu et l'admissibilité à l'inscription et à l'attribution d'un permis d'exercice d'infirmière auxiliaire autorisée au Nunavut. Un certificat valide en réanimation de base et son renouvellement annuel sont aussi requis pour ce poste. Une formation WHIMS et une certification d'immunisation à jour ou la volonté de les obtenir dans le mois suivant l'embauche sont également requises pour ce poste.

Les atouts pour ce poste comprennent : intervention non violente en cas de crise, programme de verbalisation du stress dû à un incident critique, formation interculturelle, programme de prévention des blessures au dos.

***Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.***

---

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à l'adresse [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins de celle-ci. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et les candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site Web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.



ᐅᑦᑎᐅᑦᑎᐅᑦ ᐱᑦᑎᐅᑦᑎᐅᑦ  
Building *Nunavut* Together  
*Nunavut* liuqatigiingniq  
Bâtir le *Nunavut* ensemble

## POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maîtrise d'au moins deux des langues officielles du Nunavut est un atout.

Une combinaison jugée acceptable d'études, d'expérience, de connaissances, de compétences et aptitudes pourrait être prise en considération.

***Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.***

---

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins de celle-ci. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et les candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site Web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

**COORDONNÉES :** Ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut  
C.P. 1000, succursale 10 000, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
[www.nunavutnurses.ca/](http://www.nunavutnurses.ca/)

**Sans frais :**  
**Télécopieur :** 867-975-8609  
**Courriel :** [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca)